

Question écrite du 02/07/2020

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Les chenilles processionnaires ont déjà fait pas mal de dégâts aux quatre coins de la Wallonie. Face au retour prévu de ces chenilles, il est important de réagir vite.

En effet, selon l'UVCW, ces chenilles expulsent des poils microscopiques provoquant une réaction urticante, une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons pouvant aboutir à la nécessité d'une intervention médicale.

Par ailleurs, en cas de contacts répétés avec les poils de cette chenille, les personnes peuvent présenter des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact jusqu'à mener au choc anaphylactique mettant leur vie en danger.

Il faut savoir également que les nids vides constituent toujours un risque en raison de la présence résiduelle de poils en leur sein.

Ainsi, l'UVCW demande la mise sur pied d'un plan de lutte wallon avec une mise à disposition de moyens à la hauteur du risque comme l'organisation par exemple d'une centrale d'achat pour que les services publics puissent faire appel à des sociétés équipées adéquatement pour ce genre d'intervention, et ce, à un coût moindre que s'il s'agissait d'interventions isolées.

Il n'est pas envisageable que les nids soient enlevés par les citoyens ou les services des travaux par exemple, car leur équipement ne serait pas adapté à ce genre d'intervention et le risque pour la santé serait trop important pour le permettre.

L'union écrit dans son communiqué qu'ils n'ont pas réussi à avoir de réponse de la part de votre cabinet sur ces sujets de préoccupations pourtant importants pour nos communes.

Quel est l'état actuel de leur développement ?

Où en est Madame la Ministre dans la préparation de son plan ? Celui-ci est-il finalisé ?

Le cas échéant, peut-elle nous en dévoiler les grandes lignes ?

Compte-t-elle lancer une campagne d'information à destination des citoyens pour minimiser l'impact sanitaire ?

Réponse du 24/07/2020

de TELLIER Céline

L'honorable membre me dit que l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) demande la mise sur pied d'un plan de gestion des chenilles processionnaires du chêne à l'échelle de la Wallonie. Des informations très détaillées sur le plan d'intervention figurent déjà sur le site internet dédié à la chenille processionnaire de l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF - <http://owsf.environnement.wallonie.be/fr/processionnaire-du-chene.html?IDC=5775>) et celui de l'UVCW (<https://www.uvcw.be/>) : composition de la Cellule de Coordination régionale, gestion et destruction des nids, monitoring de la chenille processionnaire du chêne, campagnes et outils de

communication et enfin rôles multiples des communes. L'ensemble de ces éléments constitue le plan d'intervention.

Cette Cellule de Coordination régionale est composée du Centre Régional de Crise de Wallonie (CRC-W), de représentants du Département de la Nature et des Forêts (DNF), de l'OWSF et du Service de Communication du Service public de Wallonie (SPW). Elle est chargée d'analyser l'évolution de la situation et d'adapter les recommandations en fonction des retours de terrain. En collaboration avec l'UVCW, ces institutions ont réalisé un travail remarquable sur le sujet.

Par ailleurs, l'UVCW a organisé le 8 juin dernier un webinaire qui a réuni une cinquantaine de participants. Le représentant de l'OWSF y a d'ailleurs exposé la stratégie actuelle d'intervention qui peut se résumer en trois phases : (1) repérage, (2) campagne d'information ciblée et (3) destruction des nids si nécessaire.

Début juin, j'ai demandé à mon administration de renforcer cette cellule de coordination au profit d'une task force permanente : celle-ci regroupera les structures précitées, complétées par la Cellule permanente environnement santé (CPES) et le SPW Intérieur et Pouvoirs locaux. L'UVCW, les Gouverneurs et les zones de secours y seront associées comme c'est déjà le cas actuellement.

Sa mission n'est pas modifiée. La communication à destination des acteurs locaux et du grand public sur les risques sanitaires liés à la présence de chenilles processionnaires du chêne et sur les consignes à respecter reste une priorité.

Complémentairement à la liste de prestataires qualifiés utilisée actuellement lorsqu'il est nécessaire de détruire des nids, j'ai invité l'administration à mettre en place une centrale de marché. Celle-ci permettra à l'ensemble des acteurs publics régionaux ou communaux de faire appel à des prestataires. Une phase pilote est prévue cette année.